

■ Régions • Auvergne
• Bourgogne • Centre •
Languedoc-Roussillon •
Limousin • Pays de la Loire
■ Départements • Allier •
Ardèche • Cher • Creuse •
Indre-et-Loire • Loir-et-Cher
• Loire • Haute-Loire • Loire-
Atlantique • Loiret • Lozère
• Maine-et-Loire • Nièvre •
Puy-de-Dôme • Saône-et-
Loire • Haute-Vienne ■ Vil-
les et Agglos • Angers • Blois
• Bourges • Châteauroux •
Clermont Communauté •
Joué-Lès-Tours • Limoges •
Montluçon • Nantes Métro-
pole • Nevers • Orléans •
Saint-Etienne-Métropole
• Saint-Nazaire • Le Grand
Roanne • Saumur • Tours •
Vichy • Vierzon ■ SICALA •
Allier • Cher • Indre-et-Loire
• Loir-et-Cher • Haute-Loire
• Loiret • Maine-et-Loire •
Nièvre • Saône-et-Loire

**Comité Syndical
du 9 décembre 2011
Projet de procès-verbal
de la séance du 20 octobre 2011**

Comité Syndical du 9 décembre 2011

Projet de procès-verbal de la séance du 20 octobre 2011

Le Comité Syndical de l'Etablissement d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le jeudi 20 octobre 2011 de 11 h à 12 h 45 dans les locaux du Conseil général du Loiret à Orléans, sous la présidence de M. André CHAPAVEIRE, Vice-Président de l'Etablissement.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 7 et 20 juillet 2011**
- 2. Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 7 juillet au 20 octobre 2011**
- 3. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances suite à l'adhésion de l'Agglomération de Nevers**
- 4. Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes**
- 5. Point d'information sur l'avancement des travaux de réparation des vannes du barrage de Villerest**
- 6. Point d'information sur la contribution de l'Etablissement à la mise en œuvre de la directive inondation**
- 7. Restitution des éléments clés de l'étude « 3P » Allier réalisée par l'Etablissement**
- 8. Evaluation de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents**

- 9. Proposition d'action d'appui technique de l'Etablissement aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues**
- 10. Point d'information sur le projet de réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (Cat-Nat)**
- 11. Prolongation de la mission de l'Etablissement jusqu'au terme de l'élaboration du SAGE Cher amont**
- 12. Portage par l'Etablissement de la mise en œuvre du SAGE Loiret**
- 13. Décision modificative n°2**
- 14. Débat d'orientations budgétaires 2012**
- 15. Questions diverses**
 - 15.1 Fixation du taux 2011 de la redevance soutien d'égout**
 - 15.2 Modification de la délibération relative à l'amortissement des immobilisations (budget principal)**
 - 15.3 Modalités pratiques de versement de subventions attribuées aux communes de Chadron et Solignac (Site de Serre de la Fare)**
 - 15.4 Gestion du personnel**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

M. André CHAPAVEIRE	Auvergne
M. Christophe DOUGE	Pays de la Loire
M. André LEFEBVRE	Bourgogne
Mme Pascale ROSSLER	Centre

DEPARTEMENTS

Mme Philomène BACCOT	Saône-et-Loire
M. Paul BERNARD	Cher
M. Patrick BOURDY	Indre-et-Loire
M. Jean CHARRIER	Loire-Atlantique
M. Michel CHARTIER	Loire
M. Roger CHEVALIER	Maine-et-Loire
M. Jean-Pierre DRIEUX	Haute-Vienne
Mme Delphine FLEURY	Nièvre
M. Jacky GUILLON	Creuse
M. Jean-Pierre HURTIGER	Loiret
M. Jean-Marie JANSSENS	Loir-et-Cher
M. Serge LESBRE	Puy-de-Dôme
M. Jean-Michel MARCHAND	Maine-et-Loire
M. Claude NAUD	Loire-Atlantique
M. Bernard PALPACUER	Lozère
M. Michel POINSARD	Nièvre
M. Gilbert REVERSAT	Lozère
M. Bernard SAUVADE	Puy-de-Dôme
M. Thierry SOLER	Loiret
<i>Suppléant de M. Eric DOLIGE</i>	
M. Roger VEINANTE	Saumur Loire développement
<i>Suppléant de M. M. Jean-Pierre ANTOINE</i>	
M. Pascal VERNISSE	Allier

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Mme Geneviève ALBOUY	Saint Etienne métropole
<i>Suppléante de M. Dominique CROZET</i>	
M. Jean-Henri CHEZEAUD	Châteauroux
M. Christian COUTURIER	Nantes Métropole
M. Daniel DUGLERY	Montluçon
M. Alain DUTOUR	Joué-les-Tours
M. Jean GERMAIN	Tours
M. Jacques LE THILY	Saint-Nazaire
M Gabriel MAQUIN	Vichy
M. Roland NARBOUX	Bourges
Mme Nathalie SARLES	Grand Roanne Agglomération

S.I.C.A.L.A.

M. Christian BARLE	Nièvre
M. Jean BERTIER	Indre-et-Loire
M. Daniel BERTRAND	Haute-Loire
M. Georges BORDAT	Saône-et-Loire
M. François COINTEPAS	Loiret
M. Bernard DOYEN	Loir-et-Cher
M. Jean-Jacques FAUCHER	Haute-Loire

Délégations de vote

M. Georges BORDAT à M. Bernard DOYEN
M. Patrick BOURDY à M. Jean-Marie JANSSENS
M. Roger CHEVALIER à M. Jean-Pierre HURTIGER
M. Jean-Henri CHEZEAUD à M. Jean BERTIER
M. Christophe DOUGE à M. Christian COUTURIER
M. Jean-Pierre DRIEUX à M. Serge LESBRE
M. Daniel DUGLERY à M. Roland NARBOUX
M. Alain DUTOUR à M. Roger VEINANTE
M. Jean-Jacques FAUCHER à M. Daniel BERTRAND
Mme Delphine FLEURY à M. Jean-Michel MARCHAND
M. Jean GERMAIN à M. André CHAPAVEIRE
M. Jacky GUILLON à Mme Philomène BACCOT
M. André LEFEBVRE à M. Christian BARLE
M. Jacques LE THILY à Mme Geneviève ALBOUY
M. Gabriel MAQUIN à M. François COINTEPAS
M. Claude NAUD à M. Jean CHARRIER
M. Michel POINSARD à M. Paul BERNARD
M. Gilbert REVERSAT à M. Bernard PALPACUER

Mme Pascale ROSSLER à M. Thierry SOLER
Mme Nathalie SARLES à M. Michel CHARTIER
M. Pascal VERNISSE à M. Bernard SAUVADE

Excusés

M. Jacques ALEXANDRE
Mme AUCOUTURIER-VAUGELADE
M. Alain BEIGNET
M. Joël BIGOT
M. Georges BOIT
M. André CHASSAIGNE
M. Jean-Bernard DAMIENS
M. Jean DANIEL
Mme Blandine DELAPORTE
M. Michel FAGES
M. Vincent FREGEAL
M. Jean-Baptiste GIORDANO
M. Marc GRICOURT
M. Serge GROUARD
M. Jean-Michel GUERINEAU
M. Michel JOUBERT
M. Yves JOULAIN
M. Alain LAURENDON
M. Michel LEROUX
M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Oliver LONGEON
M. Jean-Claude MAIRAL
M. André MAMESSIER
M. Bernard MARIOTTE
M. Bernard PASCIUTO
M. François RADIGON
M. Daniel ROUSSAT
M. Nicolas SANSU
M. Fabrice VERDIER
M. Maurice WEISS
Délégué de l'Agglomération de Nevers

Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :

- M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président GERMAIN
- M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
- M. Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier
- M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
- M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 11-176-CS Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 7 et 20 juillet 2011
- 11-177-CS Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances suite à l'adhésion de l'Agglomération de Nevers
- 11-178-CS Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes
- 11-179-CS Action d'appui technique aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues
- 11-180-CS Prolongation de la mission relative à l'élaboration du SAGE Cher amont
- 11-181-CS Portage de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Val Dhuy-Loiret
- 11-182-CS Décision modificative n°2 au budget principal 2011
- 11-183-CS Décision modificative n°2 au budget annexe 2011
- 11-184-CS Ajustement du compte 272 (titres immobilisés) – Reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement
- 11-185-CS Débat d'orientations budgétaires 2012
- 11-186-CS Taux 2011 de la redevance soutien d'étiage
- 11-187-CS Modification de la délibération n°10-156 du Comité Syndical du 10 décembre 2010 relative à l'amortissement des immobilisations du budget principal
- 11-188-CS Modalités pratiques de versement de subventions attribuées aux communes de Chadron et Solignac (Site de Serre de la Fare)
- 11-189-CS Modification du régime indemnitaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux
- 11-190-CS Modification du régime indemnitaire des ingénieurs en chef territoriaux
- 11-191-CS Recrutement d'un collaborateur de cabinet

1- Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 7 et 20 juillet 2011

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

S'il n'y a pas de remarques de votre part, nous allons considérer qu'ils sont adoptés. Je vous remercie.

Les projets de procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n°11-176-CS du 20 octobre 2011

2- Compte rendu d'activités de l'Etablissement

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Chers collègues,

Les dernières réunions de notre Comité syndical, les 7 et 20 juillet dernier, ont permis, dans le prolongement de l'élection de Jean GERMAIN à la présidence de l'Etablissement, de procéder à la désignation des membres du Bureau et d'arrêter la composition des différentes Commissions. Après notre Président, dont vous voudrez bien excuser l'absence aujourd'hui, je souhaite à mon tour la bienvenue aux nouvelles et nouveaux délégués qui nous ont rejoints, en les remerciant par avance de leur contribution à la bonne marche de notre Etablissement.

Comme vous pourrez le constater lors de l'examen des différents points figurant à l'ordre du jour de notre réunion, l'Etablissement apporte un soutien déterminé à la concrétisation des attentes qui émergent de ses collectivités membres.

- *Concrétisation « à la mesure » de ce qu'est l'EP Loire : un outil de solidarité à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents, au service des collectivités, dans une logique de mutualisation des moyens et d'économies d'échelles.*
- *Concrétisation « dans les limites » des missions confiées par les 50 collectivités membres, qui s'exercent actuellement dans les quatre principaux domaines d'intervention que vous connaissez.*

Il ne vous aura pas échappé non plus que notre Etablissement déploie la plus grande énergie dans ses initiatives en tant que partenaire à part entière du plan Loire grande nature. A cet égard, vous aurez noté que notre Président, lors de son discours de candidature à l'élection de juillet 2011, n'a pas manqué de souligner l'enjeu essentiel que constitue, au moment où nous nous apprêtons à marquer les dix-huit ans du plan Loire (le bel âge de la majorité), le maintien d'une politique partenariale multiniveaux.

Dans ce contexte, soucieux de tirer parti au mieux des instruments dont nous disposons déjà tout en prévoyant l'utilisation de ceux qui se profilent à l'horizon, c'est avec intérêt et attention à la fois, que nous avons pris connaissance :

- *d'une part, de l'approbation par la Commission européenne, le 29 septembre, de l'ensemble des propositions de modification du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, telles que formulées par le partenariat sur le bassin fluvial ;*
- *d'autre part, des orientations fléchées par l'Union européenne pour son intervention pendant la période 2014-2020, puisque les projets de règlements rendus publics le 6 octobre font expressément référence au soutien du FEDER à des investissements*

prioritaires tels que celui visant à « favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques ».

En toutes hypothèses, notre Etablissement continue d'œuvrer résolument en faveur de la prévention et la réduction du risque inondation, son cœur de métier. Pour ne faire référence qu'à un seul exemple, il me semble tout à fait significatif que la réalisation de l'étude « 3P » Allier ait été effectuée dans les meilleurs délais, à un coût maîtrisé, avec une approche concertée ouvrant la voie à des propositions d'amélioration dont plusieurs sont déjà suivies d'effets.

L'évocation des questions de coût m'amène à attirer l'attention sur les efforts importants déployés par notre Etablissement afin d'améliorer nos pratiques en termes opérationnels et de consolider nos résultats sur le plan financier. L'an dernier, à la même époque, c'est avec grand intérêt que nous prenions connaissance des résultats de l'analyse des ressources des 24 Etablissements membres de l'Association Française des EPTB, en relevant que nous figurions chaque fois dans les trois premiers du classement pour ce qui concerne des indicateurs « significatifs », tels que l'importance de l'effet levier des contributions des membres, ou encore la faiblesse du poids relatif des frais de personnel. Etant précisé par ailleurs que l'absence d'endettement et la maîtrise du taux d'administration étaient également identifiés comme des forces de notre Etablissement.

Il me semble que si les incertitudes qui caractérisent l'intervention des collectivités nous incitent à accentuer nos efforts en la matière, il nous faut également veiller à préserver nos capacités d'actions, en ne négligeant pas l'intérêt que présente le territoire fonctionnel que constitue le bassin de la Loire et ses affluents, ainsi que la pertinence d'actions ciblées conduites à cette échelle. Surtout lorsqu'on sait que, pour ce qui concerne la gestion du bassin fluvial et des risques liés, l'implication de plusieurs niveaux de collectivités a effectivement constitué une source de solutions pour le déploiement des politiques publiques.

I – Réunions des instances de l'Etablissement

Depuis les dernières réunions du Comité Syndical, les 7 et 20 juillet, les commissions suivantes se sont tenues :

- ❖ Le 13 septembre, à Orléans : Commission d'appel d'offres, présidée par M. LEROUX, et consacrée à l'attribution des marchés « Travaux de renouvellement des centrales hydrauliques des vannes aval du barrage de Naussac » et « Exploitation/Maintenance de Naussac 1 et 2 » ;
- ❖ le 28 septembre, le matin : Commission mixte, présidée successivement par M. HURTIGER, M. POINSARD, M. CROZET et Mme SARLES, et consacrée à l'examen des dossiers concernant les commissions finances et planification, aménagement et environnement, prospective, tourisme et culture ; parmi les nombreux points à l'ordre du jour, on mentionnera simplement l'information sur la redevance soutien d'étiage, le solde d'une subvention octroyée à la fin des années 90 au Conseil Général de la Lozère pour la protection de la qualité des eaux du bassin versant de Naussac, la convention de participation d'EDF et de l'Etablissement aux dépenses communes de l'usine et du barrage de Villerest, la convention de partenariat technique avec le Conseil Général de la Haute-Vienne, le projet de décret portant sur les règles relatives à la sûreté des digues, le reportage vidéo en lien avec la réalisation du 1000^{ème} diagnostic de vulnérabilité aux inondations dans une entreprise du bassin de la Loire et ses affluents, l'avancement de la réalisation des études de développement touristique portées par l'Etablissement, l'examen des demandes de subvention « patrimoine » et « classes Loire » ;
- ❖ le 20 octobre, ce matin : Commission finances et planification, présidée par M. CHAPEVEIRE et consacrée principalement à l'examen de la Décision Modificative n° 2 et au Débat d'Orientations Budgétaires 2012.

Dans l'après-midi du 28 septembre s'est tenue une réunion du Bureau présidée par M. LE SCORNET, 1^{er} Vice-président. 41 délibérations ont été approuvées à cette occasion, concernant notamment l'exploitation des ouvrages de Villerest et de Naussac, la réponse négative donnée aux

propositions de la SAFER Bourgogne d'acquisition de parcelles sur le site du Veurdre, la résiliation d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais et la vente de parcelles situées sur la commune de Livry, l'attribution de subventions à plusieurs projets de recherche et/ou d'intégration de données, également pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (dans le cadre de la convention de mandat avec la Région Centre), l'avis de l'Etablissement sur le projet de classement des cours d'eau dans le district Loire-Bretagne, ou encore pour une intervention en faveur de la restauration de la continuité écologique sur l'Allier et le Chapeauroux dans le département de la Lozère.

II – Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin

Il peut être fait mention des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ le 21 septembre, à Orléans : réunion du comité de suivi du Plateau Collaboratif d'Echange (PCE) du plan Loire www.plan-loire.fr ;
- ❖ le 22 septembre, à Orléans : 4^{ème} conférence organisée par l'EP Loire en lien avec la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, sur le thème « Carrefour de la continuité d'activité face au risque d'inondation » ;
- ❖ le 29 septembre, à Orléans : 2^{ème} réunion de la nouvelle commission « Inondations-Plan Loire » du comité de bassin Loire-Bretagne ; précédée le 16 septembre d'un échange de vues entre EPTB et la DREAL de bassin sur le projet d'Evaluation Préliminaire des Risques d'inondations (EPRI). Elle a donné lieu par la suite à deux présentations, l'une lors de la réunion du Comité de bassin le 6 octobre à Orléans, l'autre, intégrant des éléments d'intervention de l'EP Loire, lors du Forum de l'eau Allier-Loire amont du 12 octobre en Auvergne, présidé par M. SAUVADE ;
- ❖ le 18 octobre, à Tours : réunion de restitution des résultats de projets de recherche menés sur les poissons migrateurs dans le cadre des travaux de la plateforme recherche/données/information, à l'attention notamment d'un panel de représentants d'associations de protection de l'environnement et en présence de la Présidente du WWF France, Isabelle AUTISSIER ;
- ❖ dans la perspective du Comité de gestion du plan Loire, cet après-midi à Orléans : réunions préparatoires des différents comités techniques, régionaux ou de bassin.

Dans un registre plus technique, il est à noter une série de réunions à l'initiative des services de l'Etat, relatives à l'amélioration du système de protection, qu'il s'agisse de l'étude des vals de l'Orléanais (Orléans, les 27 juillet et 15 septembre), ou encore des études de dangers des digues de la Loire de classe A pour les vals d'Orléans, de Tours et de l'Authion (Orléans, les 19 septembre et 19 octobre ; Tours et Angers, le 20 octobre).

III – Réunions avec nos collectivités membres

A titre indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ Le 29 juillet, dans les vals de Loire, du Cher et de la Nièvre : enquête de terrain visant à vérifier la localisation des points bas sur les digues ;
- ❖ le 31 août, au Conseil régional des Pays de la Loire, à Nantes : point administratif et financier, dans le cadre du dialogue de gestion pluriannuel ; pour ce qui est des éléments techniques, intervention le 13 octobre, lors du Forum de restitution des Assises de la Loire et de l'estuaire organisé par la Région ;
- ❖ le 20 septembre, à l'Agence d'urbanisme d'Orléans : présentation de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, lors de la réunion du club économique sur le risque « Inondation » de l'Agglomération d'Orléans ;
- ❖ le 20 septembre, à la Mairie de La Flèche (le matin) puis à Lunay (l'après-midi) : réunions de concertation sur l'étude de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir, en présence

de M. CHAUVEAU, Président de la CLE du SAGE Loir ; précédées d'un comité de pilotage à Angers, le 6 septembre ;

- ❖ le 20 septembre, à l'Agglomération de Vichy, puis le 29 septembre à la Mairie de Bessay-sur-Allier : ateliers dans le cadre de l'action d'appui à la réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ; le 11 octobre également ;
- ❖ le 27 septembre, à la Mairie de Villerest : journée d'échanges techniques entre collectivités gestionnaires d'ouvrages, avec notamment une visite du barrage de Villerest et une présentation des travaux sur les vannes, en présence de M. CHARTIER et de Mme SARLES ;
- ❖ le 5 octobre, au Conseil régional d'Auvergne, à Chamalières : réunion du comité de pilotage de l'étude « 3P » Allier, visant à convenir des voies de diffusion des résultats du travail réalisé.

Dans cet ordre de considérations, on mentionnera la réunion de travail organisée à Orléans le 6 septembre, en présence de la Présidente de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret, avec les services de l'Agglomération d'Orléans, dans la perspective du portage par l'Etablissement de la mise en œuvre de ce SAGE.

IV – Autres réunions

On signalera plus particulièrement :

- ❖ l'intervention du directeur général des services à un séminaire de la DATAR mettant l'accent sur la valeur ajoutée des programmes opérationnels plurirégionaux dans le cadre de la politique de cohésion (Paris, le 12 juillet) ;
- ❖ la participation du directeur général des services à la réunion des directeurs d'EPTB, suivie le même jour de celle entre les directeurs d'Agences de l'eau et les représentants de l'AFEPTB (Nanterre, le 7 septembre) ;
- ❖ l'intervention du directeur de l'eau et de l'exploitation sur le thème « Gestion des inondations et vallées alluviales », dans le cadre du séminaire organisé par la Fédération des parcs naturels régionaux de France (Paris, le 8 septembre) ;
- ❖ l'accueil, par le directeur de l'eau et de l'exploitation, d'une délégation d'ingénieurs polonais (Orléans, le 7 octobre) ;
- ❖ la participation des services de l'Etablissement au Forum sur le thème de la continuité écologique et l'usage des cours d'eau, co-organisée par Nature Centre et la SEPANT (Tours, le 7 octobre).

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

Vous avez vu, à travers ce rapport, à quel point l'activité de notre Etablissement est importante. Pas d'intervention ?

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Monsieur le Président, nous ne découvrons pas que l'Etablissement Public Loire est une fourmière qui travaille activement mais je voudrais simplement, disons, corroborer une phrase que vous avez prononcée pratiquement en préliminaire, à savoir que l'Etablissement apporte un soutien déterminé à la concrétisation des attentes qui émergent de ses collectivités membres. A ce titre, en ma qualité de président d'un SICALA, et je pense que je puis m'exprimer au nom de tous les collègues présidents de SICALA ici présents, et même ceux qui sont absents puisque nous nous sommes réunis déjà à plusieurs reprises, nous souhaiterions que, comme par le passé, on revienne un peu sur l'intérêt des travaux locaux qui nous posent problème et posent question dans nos instances respectives car les maires des petites communes ne comprennent plus bien qu'on les laisse sur la berge, si je puis m'exprimer ainsi. Merci.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

C'est un débat que nous avons déjà eu et que nous continuerons à avoir, mais nous prenons bonne note de votre intervention.

3- Actualisation de liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances suite à l'adhésion de l'Agglomération de Nevers

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Oui, Monsieur le Président. Simplement pour confirmer que nous avons reçu les arrêtés précisant qu'était effective l'adhésion de l'Agglomération de Nevers et souligner que la présente délibération vise simplement à permettre d'enregistrer les noms des deux nouveaux délégués à l'Etablissement. La proposition est donc de permettre de valider l'accueil des délégués désignés par l'Agglomération de Nevers.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Je suppose que cela ne fait pas l'objet de débat. Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n° 11-177-CS du 20 octobre 2011

4- Désignation de représentants de l'Etablissement dans différents organismes

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Toujours Monsieur le Directeur. Vous avez la parole.

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Merci Monsieur le Président.

Lors des précédentes réunions du Comité syndical nous avons évoqué la question des représentations de l'Etablissement dans plusieurs associations et organismes. A ce jour, nous disposons d'indications sur la volonté de participation d'un certain nombre de délégués à un certain nombre de structures. Pour d'autres, malgré les appels à candidatures réitérés, nous n'avons toujours pas réussi à mobiliser.

Il vous est proposé aujourd'hui de prendre connaissance des propositions qui ont recueilli l'accord des « intéressés » (de manière plus ou moins spontanée... certains sont dans la salle), et de ne pas attendre que nous ayons la totalité des désignations dans la totalité des organismes pour permettre que ceux qui ont déjà marqué leur accord à représenter l'Etablissement puissent le faire.

S'agissant de la représentation au sein de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, il est proposé, comme titulaires, le Président de l'Etablissement et Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, 1^{er} vice-président de l'Etablissement, suppléés respectivement par Monsieur POINSARD, du Conseil général de la Nièvre, et Monsieur SAUVADE, du Conseil général du Puy-de-Dôme.

Pour ce qui concerne la représentation de l'Etablissement au Centre Européen de Prévention des Inondations, il est proposé comme titulaire le Président de l'Etablissement et, comme suppléant, Monsieur DOUGÉ, Président de la nouvelle commission « Inondations-Plan Loire » du Comité de bassin et qui, de ce fait, pourrait assurer un lien plus étroit entre les différentes instances d'intervention dans ce domaine.

Pour ce qui concerne la représentation de l'Etablissement à la Conférence territoriale Val de Loire patrimoine mondial, il est proposé, comme titulaire, Monsieur Jean-Michel MARCHAND, et Monsieur Yves JOULAIN comme suppléant.

Nous n'avons pas à ce jour de candidature pour une représentation au Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI).

Nous avons par contre des représentants pour le Conseil d'administration du Conservatoire Régional des rives de la Loire et ses affluents : comme titulaire, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, et comme suppléant, Monsieur Christian COUTURIER.

Et nous avons également une proposition pour le Conservatoire des sites naturels bourguignons avec Monsieur LEFEBVRE comme titulaire et Madame BACCOT comme suppléante.

Aujourd'hui, ce qu'il vous est proposé, c'est de vous prononcer sur les désignations, à l'exclusion de celle du COGEPOMI où nous allons continuer à œuvrer pour trouver un représentant de l'Etablissement dans cette instance.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Il n'y a pas de candidat dans la salle, par hasard, qui serait intéressé par les poissons migrateurs ?
Il n'y a pas de candidature spontanée ?

Je vous propose d'adopter la proposition qui nous est faite par le directeur général. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n° 11-178-CS du 20
octobre 2011**

5- Point d'information sur l'avancement des travaux de réparation des vannes du barrage de Villerest

Nous allons passer maintenant sur différents points d'information sur l'avancement des travaux de la réparation des vannes du barrage de Villerest. Je donne la parole à Jean-Luc ROY.

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Les travaux de reprise de l'étanchéité de la vanne des faibles débits ont été réalisés entre janvier et mars 2011. La série d'essais menés au cours du mois d'avril n'a pas permis de conclure à un fonctionnement optimum de cette vanne. Des études complémentaires sont donc menées par les entreprises Orys et Joseph Paris afin d'apporter les ajustements nécessaires. La vanne des faibles débits est néanmoins restée opérationnelle pendant la période de soutien d'étiage. Il est prévu que les travaux complémentaires à réaliser sur cette vanne interviennent en octobre et novembre 2011.

L'installation du batardeau s'est déroulée de manière satisfaisante, dans les conditions prévues. Elle a permis la mise à sec de la vanne de demi-fond n°2 début juin.

Un échafaudage a été installé autour de la vanne afin de pouvoir intervenir sur tous ses composants (tablier, bras, vérins). Les deux vérins ont été démontés pour être examinés et révisés en atelier. Les joints d'étanchéité ont été démontés pour être remplacés.

Le nouveau dispositif d'étanchéité a été ajusté en fonction de l'examen réalisé sur la vanne et le génie civil après démontage des joints existants.

Le circuit hydraulique a été remis en état. L'huile minérale a été remplacée par de l'huile biodégradable.

La zone de chantier a été confinée à l'aide de bâches plastiques pour effectuer la remise en peinture de la vanne dans des conditions de sécurité et environnementales satisfaisantes.

La fin prévisionnelle de cette intervention est fixée en novembre 2011.

Les études et la fabrication des pièces permettant d'adapter le batardeau à la courbure du barrage au droit de la VS4 doivent débiter mi-octobre.

Par délibération du 1^{er} juin 2011, le Bureau de l'Etablissement a émis un avis favorable à l'acquisition d'un terrain propriété de la commune de Villerest pour le stockage permanent du batardeau utilisé dans le cadre de la réparation des vannes du barrage.

L'EP Loire a adressé une proposition d'achat à la commune de Villerest sur la base du prix estimé par le service des Domaines, de 7 € HT le m², soit environ 14.000 € pour une superficie évaluée à 2000 m².

L'avis de Grand Roanne Agglomération a été requis, le terrain étant inclus dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé en vue du projet d'aménagement touristique de Grand Roanne Agglomération. Grand Roanne Agglomération a émis un avis favorable à cette cession.

Par délibération du 30 juin, la commune de Villerest a émis un avis favorable à la cession de ce terrain à l'Etablissement. Elle procède à la préparation des documents de vente. Le document d'arpentage est en cours de validation.

Le projet d'aménagement de la parcelle sera préalablement soumis aux avis de la commune de Villerest et de Grand Roanne Agglomération.

Les collectivités et syndicats de production d'eau potable situés à l'aval immédiat du barrage seront informés par courrier des essais prévus avant la remise en service de la vanne de demi-fond VS2. Bien que réalisés dans le cadre du règlement d'eau, ces tests induiront des variations de débits, de niveau et de turbidité de la Loire.

Cette information sera communiquée aux communes de Roanne, Le Coteau, Villerest, Commelle-Vernay et aux syndicats de production d'eau potable La Roannaise de l'Eau et la SDEI.

Une présentation de l'avancement des travaux suivie d'une visite du chantier a eu lieu le 16 juin à la mairie de Villerest en présence d'élus de l'Etablissement, des collectivités riveraines du barrage, des administrations et associations locales et d'EDF.

Une journée d'échanges techniques entre différents propriétaires de barrage a eu lieu le 27 septembre à Villerest. Les structures invitées étaient les Conseils généraux de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales, le Syndicat mixte de la baie du Mont Saint Michel et la société BRL. L'Etablissement avait plus particulièrement associé plusieurs de ses collectivités membres :

le Conseil régional Rhône-Alpes, les Conseils généraux de la Loire et de la Haute Vienne, Saint Etienne Métropole, la Ville de Saint Etienne et Grand Roanne Agglomération.

Les informations (animation, diaporama, panneau, bulletins mensuels d'information ...) liées à cette opération sont consultables sur le site de l'Etablissement (Exploitation Villerest, rubrique « opération batardeau »).

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur ROY. Y a-t-il des interventions, des demandes de précisions ? Cela convient ? Merci.

6- Point d'information sur la contribution de l'Etablissement à la mise en œuvre de la directive inondation

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Toujours une information, sur la contribution de l'Etablissement à la mise en œuvre de la directive Inondation. Vous avez toujours la parole, Monsieur ROY.

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

En préambule à ce dossier, un point d'information est apporté aux membres du Comité Syndical sur l'avancement d'actions de réduction du risque inondation pilotées par l'Etablissement :

L'étude 3P sur le bassin de l'Allier est achevée. Une présentation des éléments clés de ce travail réalisé par l'Etablissement, avec le soutien en particulier de la Région Auvergne et des Départements Allier, Haute Loire et Puy de Dôme, fait l'objet du point suivant de l'ordre du jour.

L'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre et l'étude globale sur le bassin du Loir sont toutes deux au même point d'avancement : la première phase de synthèse des connaissances et de diagnostic s'achève et va être suivie d'une réflexion concertée pour la construction de scénarios d'actions. L'ensemble des informations est accessible en ligne sur le site du plan Loire.

La démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques est évoquée au point n°8 de l'ordre du jour.

Enfin, concernant l'animation de la plateforme prévention des inondations du plan Loire conduite par l'Etablissement, après la réunion du 31 mai à Angers axée sur le thème de la contribution des villes et agglomérations du bassin à la prévention et à la réduction du risque inondation, il est envisagé une quatrième réunion de la plateforme qui devrait avoir lieu en Auvergne, avant la fin de l'année.

Concernant la mise en œuvre de la directive inondation, une circulaire du 5 juillet 2011 du ministère de l'écologie, précise les modalités de mise en place d'une gouvernance de bassin pour la conduite de la politique de gestion des risques d'inondation (copie jointe en annexe). En application de cette dernière, des lieux d'échange des acteurs locaux doivent être instaurés dans chaque bassin, ainsi qu'une instance pour le pilotage général de la politique de gestion des risques d'inondations au niveau du bassin, et un cadre pour la labellisation des programmes d'action de prévention des inondations (Papi) et des projets issus du plan submersions rapides (PSR).

En matière de financement, la circulaire précise qu'il n'est pas envisagé, à ce jour, de faire évoluer la répartition entre ce qui relève de l'Etat et des collectivités territoriales (pilotage global des politiques de prévention, dont la sécurité via la construction et l'entretien des digues, les plans de prévention des risques, l'alerte...) et ce qui relève des agences de l'eau (qui peuvent en particulier être amenées à soutenir les actions de prévention via la restauration et l'entretien des rivières et des zones humides).

Elle ne donne pas d'indications précises, d'autre part, sur les liens que cette gouvernance de bassin devrait avoir avec la gouvernance des plans Grands Fleuves tels que le plan Loire.

Dans le district Loire Bretagne, les dispositions arrêtées pour l'association des parties prenantes (dont les EPTB) comportent d'une part un groupe de travail avec les EPTB piloté par la DREAL Centre, et d'autre part la mise en place au sein du comité de bassin d'une commission spécialisée : la commission Inondation – Plan Loire. Par délibération du 1^{er} juin 2011, le Bureau de l'Etablissement a donné son accord à la participation de l'Etablissement à cette concertation.

Il est également prévu qu'une information sur la mise en œuvre de la directive soit portée lors des réunions des forums de l'eau, le 12 octobre à Clermont Ferrand, le 4 novembre à Limoges, le 7 novembre à St Brieuc, le 14 novembre à Nantes, le 21 novembre au Mans et le 23 novembre à Tours. Il est rappelé que l'EPRI doit être achevée pour le 22 décembre 2011.

Le groupe de travail s'est réuni une première fois le 4 mai 2011. Lors de cette réunion les services de l'EP Loire ont présenté leur travail méthodologique d'élaboration de l'EPRI (évaluation préliminaire des risques inondations) réalisé sur la Loire moyenne et le Cher dans le cadre de la mission Loire moyenne. La commission Inondation-Plan Loire s'est réunie le 26 juin 2011 pour examiner les premiers travaux des services de l'Etat pour l'élaboration de l'EPRI

Une deuxième réunion du groupe a eu lieu le 16 septembre, la commission devant se réunir le 29 septembre. Pour ce qui concerne l'EP Loire, cette réunion avait été précédée par l'envoi d'un courrier (ci-joint) rappelant les actions de l'EP Loire et ses positions sur ce dossier.

Lors de cette réunion du groupe de travail, les représentants des EPTB ont indiqué que les forums de l'eau étant pour la plupart présidés par des élus il serait souhaitable que les EPTB des territoires concernés par les forums puissent disposer d'un temps d'intervention afin de souligner le lien nécessaire entre d'une part, la démarche de construction de l'EPRI et du plan de gestion du risque inondation, et d'autre part, la mise en œuvre des actions qui devront en découler.

Au-delà de l'examen du projet d'EPRI préparé par les services de l'Etat, considérablement enrichie, notamment par les contributions des EPTB, la question de la définition des territoires à risques importants d'inondation a fait l'objet d'un long débat à l'issue duquel il apparaît que la question reste complètement ouverte, tant au niveau des critères de définition (étendue géographique, importance du risque) que de la gouvernance de la définition et de la mise en œuvre des stratégies à développer sur ces territoires.

Compte tenu de l'expertise acquise par l'Etablissement non seulement dans le cadre des études précitées, mais aussi à travers l'ensemble des actions pilotées ces dernières années et rappelées dans la plaquette « L'expérience et le savoir-faire de l'Etablissement au service des collectivités de bassin de la Loire et de ses affluents » consultable sur le site de l'Etablissement, il est proposé aux élus représentants des collectivités membres de l'Etablissement dans les structures associées à la mise en œuvre de la directive, notamment le comité de bassin, de mettre à leur disposition, autant que de besoin et en lien étroit avec leur services, l'expertise et l'expérience en la matière de l'Etablissement.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur ROY. Des questions ? Aucune intervention ? Je vous en prie.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Tout simplement, sur la réunion de Nevers : est-ce qu'on va recevoir des invitations, quand a-t-elle lieu ?

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Le 15 novembre aura lieu à Nevers la 4^{ième} réunion de la plateforme prévention des inondations, au siège de l'agglomération de Nevers. Elle portera notamment sur la sécurisation des digues et sur les plans de continuité d'activité.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Le 15 novembre ? Mais nous allons recevoir une invitation ?

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Oui. Les invitations sont effectuées par courriers électroniques.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Nous allons passer au point suivant.

7- Restitution des éléments clés de l'étude « 3P » Allier réalisée par l'Etablissement

INTERVENTION DE M. BENOIT ROSSIGNOL

Merci. Cette restitution des éléments clés de l'étude « 3P » Allier s'appuie sur trois documents, trois plaquettes qui viennent d'être réalisées et qui vont vous être distribuées maintenant. Ces trois plaquettes évidemment synthétisent l'ensemble des informations qui ont été recueillies pendant une année et demie qu'a duré cette étude, qui fait l'objet de rapports très volumineux mais ces trois plaquettes synthétisent l'essentiel.

Cette étude « 3P » est intervenue en réponse à des attentes des acteurs du bassin versant de l'Allier. Elle s'inscrit dans le plan Loire qui, d'ailleurs, encourage la conduite d'études globales sur le risque inondation et sur les enjeux inondation par bassins versants homogènes, et elle répond à une des actions qui a été identifiée dans le schéma de développement durable de la rivière Allier. L'étude s'inscrit également en anticipation de l'application de la directive européenne « Inondation ».

Cette étude a été conduite avec un parti pris de partenariat et de concertation. Les partenaires techniques et financiers de l'étude sont :

- ❖ les collectivités du bassin de l'Allier, notamment la Région Auvergne et les 3 Départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier
- ❖ l'Etat et l'Europe

Il y a eu, pendant cette année et demie, pas moins de 6 réunions de comités de pilotage, 7 réunions de concertation, de nombreux entretiens conduits par les prestataires de l'étude sur l'ensemble du bassin et plus de 600 personnes ou organismes ont été régulièrement informés et invités à participer à cette étude.

Cette étude a été réalisée en 3 volets principaux :

- ❖ un volet diagnostic, qui fait l'objet d'une restitution avec une plaquette, avec 5 diagnostics : sur l'aspect hydrologique et hydraulique, sur la prévision des crues, sur les outils réglementaires, sur les enjeux socio-économiques et sur les aspects environnementaux ;
- ❖ à l'issue de ce diagnostic ont été formulées des propositions d'amélioration (la 3^{ème} plaquette) : 67 propositions d'amélioration qui visent soit à consolider des dispositifs existants, soit à

favoriser leur déploiement, soit encore à les compléter ; elles sont regroupées en 3 grands groupes, en fonction des 3 P : sur la prévision, sur la prévention et sur la protection, donc 24 actions pour améliorer la prévision, notamment en performance et couverture géographique des dispositifs de prévision (protocoles d'alerte et d'annonce de crue) ; 27 actions pour améliorer la prévention, notamment l'accompagnement des dispositions réglementaires des PPRI, l'extension des zonages et atlas des zones inondables, des actions volontaires de réduction de la vulnérabilité, par exemple ; et 16 actions pour améliorer la protection ;

- ❖ tous ces éléments sont restitués de multiples façons, puisque il y a une matière très importante qui a été collectée et réunie au cours de cette étude, à travers différents formats, notamment sur le plateau collaboratif d'échanges du plan Loire où on retrouve toute l'information : soit les rapports, soit également des bases de données documentaires, par action : toutes les actions sont décrites, avec pour chaque action les communes concernées ; on peut rentrer, à l'inverse, par commune du bassin de l'Allier et savoir quelles sont les actions dont pourrait bénéficier cette commune ou qui pourraient intéresser cette commune.

Evidemment, ces éléments sont synthétisés dans ces 3 plaquettes qui vont être largement diffusées sur le bassin versant de l'Allier, et même au-delà. Au moins aux 650 acteurs ou organismes déjà identifiés, et à d'autres grâce au relai d'information assuré par les collectivités elles-mêmes.

Ce que nous avons indiqué dans la note que vous avez dans le dossier du Comité syndical, c'est d'ores et déjà quelques contributions de l'Etablissement public Loire à la mise en œuvre des propositions d'amélioration : ces 67 propositions d'améliorations sont faites pour être saisies par les différents acteurs et pour être mises en œuvre. D'ores et déjà, on a identifié que, parmi les 67, sur plusieurs d'entre elles l'Etablissement a apporté une contribution. C'est le cas notamment pour l'action 5 de prévention qui s'intitule : « Favoriser la réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde ayant recours à une logique intercommunale ». Donc effectivement, l'Etablissement fournit depuis 2007 un appui technique aux communes du bassin de la Loire et ses affluents pour l'élaboration de PCS, sur le volet risque inondation, et ce travail se décline sur le bassin de l'Allier avec notamment des groupes de travail qui ont été installés sur l'axe Allier, à Vichy, à Moulins, et puis bientôt un groupe de travail qui devrait être constitué sur le Puy-de-Dôme.

Autres actions : actions de prévention n° 8 et 15, sur la pose physique de repères de crues. Là également, l'Etablissement porte une action collective, à l'échelle du bassin versant de la Loire et ses affluents, d'assistance aux communes pour le recensement et la pose de repères de crues. Une action qui, d'ailleurs, est réalisée avec les SICALA et les services de l'Etat. Sur le bassin versant de l'Allier, plusieurs communes pourront également bénéficier de ce soutien.

Autre action encore de prévention : l'action n°21 sur le déploiement de la démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. Ce sera l'objet du point suivant mais on peut indiquer que cette action se déploie également sur le bassin versant de l'Allier, avec notamment, au 30 septembre 2011, 8 collectivités qui sont engagées dans le co-financement des diagnostics : la Région Auvergne, les 3 Départements, l'Agglomération de Vichy, la ville de Langogne, la Communauté de Communes de Riom, et d'autres décisions sont attendues, notamment de l'Agglomération de Clermont-Ferrand.

Action également de prévention sur la mise en œuvre de plans de continuité d'activité pour préserver au mieux les équipements et les services des collectivités en cas de crise. C'est une initiative également qui est engagée par l'Etablissement, en collaboration avec les acteurs concernés, pour la réalisation de PCA (Plans de continuité d'activité) équipements et services des collectivités sur le bassin de la Loire et ses affluents.

Autre action également concernant la protection et notamment les aspects intervention sur les ouvrages de protection des berges. Il s'agit-là d'un point qui sera présenté, le point n°9 de l'ordre du jour de cette réunion.

Egalement on peut signaler que l'Etablissement assure la mise en œuvre des actions via le portage de SAGE et notamment, cela peut concerner très directement le SAGE Allier aval. Dans ce SAGE, la CLE avance actuellement dans la rédaction des mesures qui serviront à l'élaboration de la stratégie et il y a un enjeu qui est identifié : « vivre avec et à côté des crues », et donc il y a une opportunité d'y intégrer les données du diagnostic de l'étude « 3P » et les propositions d'améliorations de l'étude « 3P ».

Enfin, dans l'étude « 3P », il y avait un volet diagnostic, un volet proposition d'améliorations et un volet modélisation. L'Etablissement tient à disposition de tout maître d'ouvrage qui le demanderait le modèle hydraulique qui a servi à la propagation de l'onde de submersion du barrage de Naussac et donc qui fait partie aussi des éléments de modélisation mobilisés dans le cadre de l'étude « 3P ».

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur ROSSIGNOL pour ces informations. Y a-t-il des questions ?

INTERVENTION DE M. BERNARD PALPACUER

[enregistrement inaudible]

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

C'est confirmé. Oui, il faut le citer.

INTERVENTION DE M. BENOIT ROSSIGNOL

Pas sur l'étude « 3P ». Elle intervient dans la démarche et soutient la démarche. L'étude « 3P » n'est pas intervenue directement. Là on parle des actions du ... *[enregistrement inaudible]*

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Bien. Nous allons passer au point suivant et vous gardez la parole, Monsieur ROSSIGNOL.

8- Evaluation de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents

INTERVENTION DE M. BENOIT ROSSIGNOL

Il s'agit d'un point concernant la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans le cadre du plan d'évaluation du programme opérationnel FEDER Loire, il est prévu d'effectuer 10 évaluations thématiques sur toute la période de programmation 2007-2013. 3 ont déjà été réalisées pour la mise en place du plan d'évaluation, sur les volets patrimoine, poissons migrateurs, également dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours.

Pour 2011, la proposition thématique qui a été retenue concerne la démarche industrielle de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques. Elle s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de l'impact des programmes sur la prise en compte du risque inondation par les acteurs économiques du bassin de la Loire.

Ce qu'on peut vous donner pour l'instant comme éléments, ce sont des éléments dans l'attente d'un projet de cahier de charges de cette évaluation, dont nous ne disposons pas encore à ce jour.

Quelques éléments de contexte sur cette évaluation et sur la démarche qu'il est important de rappeler. En termes financiers, le montant total estimé de la démarche industrielle s'élève à 26 millions d'euros, sur la période 2007-2013, dont plus de la moitié pour la mise en œuvre par les entreprises volontaires de mesures de réduction de la vulnérabilité au risque inondation ; à comparer à l'ensemble des dépenses prévues dans le cadre du plan Loire, puisque les dépenses relatives à la démarche représentent moins de 10% des contributions des signataires qui sont l'Etat, l'Agence de l'eau, les 9 Régions du bassin et l'EP Loire ; et autour de 5% si l'on intègre les participations conséquentes d'autres partenaires tels que l'Europe, dans le cadre du programme opérationnel, les départements, les villes et agglomérations, les entreprises elles-mêmes.

Quelques éléments maintenant sur la démarche elle-même, très brièvement. Un rappel : la démarche est mise en œuvre par la convergence d'actions de 3 types :

- ❖ la création d'un environnement favorable à l'initiative
- ❖ l'établissement en nombre conséquent de diagnostics
- ❖ la réalisation par les entreprises filières des zones d'activités volontaires de mesures effectives de réduction de leur vulnérabilité

A ce jour – ce sont des chiffres qui sont repris dans le bulletin de liaison dont vous avez été destinataires et qui est dans le dossier de séance –, plus de 1.250 entrepreneurs du bassin ont déjà fait une demande de diagnostic, 972 diagnostics ont été réalisés, qui se répartissent sur l'ensemble du bassin.

Et dans le prolongement de ce diagnostic, plus de 70 chefs d'entreprises ont marqué leur intérêt à mettre en œuvre des mesures et 5 entreprises ont d'ores et déjà pu bénéficier du soutien financier du FEDER et, en l'occurrence, du Conseil Régional Centre, apporté dans le cadre de la démarche pour mettre en œuvre les mesures. Sur ces 5 premières opérations, le montant moyen des mesures est de 30.000 €, ce qui est le double de ce qui était estimé initialement et validé dans le programme opérationnel.

Il est à noter que sur 13 millions d'euros de crédits du FEDER fléchés sur la démarche (26 millions d'euros de crédits au total), plus de 5 millions ont d'ores et déjà été programmés, soit 40% de l'enveloppe prévue environ, 3 millions engagés et 1,5 million payé, sachant que des paiements sont en attente (plus de 400.000 € de paiements de FEDER demandés par l'Etablissement Public Loire).

Les objectifs de l'évaluation. Pour reprendre les termes du plan d'évaluation du plan Loire, l'objectif est d'analyser les effets des actions soutenues par le plan Loire sur la prise en compte du risque inondation par notamment les acteurs économiques du bassin de la Loire et cette prise en compte du risque devra s'analyser à différents stades et à différents niveaux, de la sensibilisation au risque aux changements de pratiques et à la réduction de la vulnérabilité. Il est important que l'évaluation prenne en compte l'ensemble de la démarche et pas simplement un aspect : les diagnostics, les mesures ou autre chose, c'est l'ensemble, la totalité de la démarche à prendre en compte.

Dans ce contexte, les réunions des instances de l'Etablissement ont été l'occasion de rappeler régulièrement que l'intérêt à agir des collectivités est d'autant plus fort que l'on reste en présence d'une gouvernance ascendante et conventionnelle, plutôt que descendante et administrée, et que les principes d'intervention qui sous-tendent l'implication très conséquente des collectivités, puisque c'est la deuxième source de co-financement de la démarche après le FEDER, est en particulier le parti pris de favoriser les interventions par voie d'adhésion plutôt que de contrainte, en s'appuyant sur des dispositifs d'incitation et des processus volontaires.

L'objectif de l'évaluation serait donc d'identifier à la fois les obstacles, les freins, dans la démarche, mais également les leviers ou éléments de facilitation permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs quantitatifs et également qualitatifs prévus dans le programme opérationnel plurirégional Loire. Il s'agit d'une évaluation qui doit conduire à des améliorations du dispositif.

Il est proposé au Comité syndical d'inviter les services de l'Etablissement à veiller, dans le cadre de leur contribution à l'exercice d'évaluation, au respect des éléments de cadrage évoqués dans cette note.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur ROSSIGNOL. Des questions ? Pas d'interventions ? Oui, Monsieur le Directeur général, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Simplement indiquer, Monsieur le Président, que, comme toute évaluation, nous sommes extrêmement preneurs de ce genre d'exercice dès lors qu'il est fait dans un esprit constructif, d'amélioration, permettant de tirer des conséquences utiles le plus vite possible. Pour autant, nous sommes aussi sensibles au fait qu'aujourd'hui, et le chiffre a été cité – c'est ce que, en termes de communication on a appelé « la preuve par mille » –, aujourd'hui, dans un contexte financier, économique et social qu'on sait quand même relativement difficile, il y a déjà, concrètement, plus de 1.000 chefs d'entreprises qui ont accepté, sur une base volontaire, de rentrer dans ce dispositif. Notre souci, c'est qu'on n'aboutisse pas à des mécanismes qui fassent que les gens qui ont envie de réduire leur propre vulnérabilité et qui sont prêts à le faire dans des conditions difficiles, puissent à un moment ou l'autre être dissuadés parce que le système deviendrait, j'allais dire, byzantin, en tous les cas un petit peu trop compliqué dans sa mise en œuvre. Donc, c'est avec cet état d'esprit que nous envisageons d'apporter notre contribution. L'idée, c'est de faire en sorte que tous ceux qui, aujourd'hui, ont envie de faire quelque chose, le fassent. Il y a suffisamment d'éléments d'incertitude et d'obstacles qui empêchent d'agir pour ne pas en rajouter.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur le Directeur. Nous passons au point suivant.

9- Proposition d'appui technique de l'Etablissement aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

C'est notre collègue Jean CHARRIER que nous écoutons.

INTERVENTION DE M. JEAN CHARRIER

Il existe dans le bassin de la Loire 191 km de digues de hauteur maximale supérieure à 1 m et n'appartenant ni à l'Etat, ni à EDF ni à VNF (d'après les données de la base BarDigues). Ces ouvrages se répartissent sur 5 régions (Auvergne, Bourgogne, Centre, Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes) et 12 départements. Les éléments de la base disponibles indiquent l'existence d'enjeux derrière ces ouvrages sans les évaluer. Dans certains cas ces derniers sont de toute évidence, très importants.

Les gestionnaires des ces ouvrages tels qu'identifiés dans la base sont au nombre de 41 : départements, communes, groupements de collectivités. Les propriétaires et gestionnaires de ces ouvrages sont soumis aux obligations définies par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques et les textes pris pour son application.

Les actions à la charge des propriétaires et gestionnaires doivent être conduites par des personnels spécialisés sur le plan technique et réglementaire. Elles nécessitent pour certaines de faire appel à des prestations d'ingénierie. Certains propriétaires et gestionnaires ne disposent pas de personnels spécialisés et n'ont pas nécessairement les moyens de s'en doter.

L'objectif de l'action proposée est d'apporter un appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues qui le souhaiteraient, dans les démarches liées à la sécurisation de leurs ouvrages. L'action de l'EP Loire comporterait ainsi plusieurs volets :

- Volet 1 : Vérification des informations figurant dans la base de données sur les ouvrages, les propriétaires et les gestionnaires, l'existence et l'importance des enjeux concernés,
- Volet 2 : Information et sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur leurs obligations,
- Volet 3 : Analyse globale des actions à conduire avec une première estimation des coûts et des délais correspondants,
- Volet 4 : Appui aux collectivités qui le souhaiteraient pour la définition précise des actions qu'elles auront à conduire.

On peut signaler que des demandes en ce sens ont déjà été reçues par l'EP Loire (Conseil général de Loire Atlantique, commune de Vierzon), pour définir un accompagnement sur la sécurisation des digues dont ces collectivités sont propriétaires.

Avec une phase préparatoire initiée en 2011, notamment sur la Loire moyenne, cette action pourrait être mise en œuvre en 2012 et 2013. La note annexée au dossier précise le programme d'action envisagé.

La mise en œuvre de cette action d'appui à la sécurisation des digues des collectivités du bassin de la Loire ne saurait intervenir sans la mobilisation d'un agent (de niveau ingénieur). Elle pourrait faire l'objet d'une proposition de programmation au titre du plan Loire à partir de 2012.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. ANDRECHAPAVEIRE

Je vous remercie. Des questions ? Des interventions ?

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Je suis tout à fait d'accord pour voter cette délibération mais est-ce que l'Etablissement public Loire, tel qu'on l'avait suggéré d'ailleurs à des réunions précédentes de bureau ou de commission, est toujours partant pour apporter un soutien aux gestionnaires et aux propriétaires de ces dites digues dans le cadre de l'étude de danger à laquelle ils auront obligation d'ici 2015, si mes souvenirs sont bons ? Cette étude de danger qui semble être une étude coûteuse, délicate, et pour laquelle certains propriétaires et gestionnaires, celui auquel je pense en particulier, n'ont pas les moyens de les effectuer, c'est évident.

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

C'est bien l'objectif recherché à travers cette proposition d'apporter un appui technique aux collectivités qui le souhaiteraient, dans la démarche de sécurisation de leurs digues, l'importance de cet appui étant fonction des moyens qui pourront être mobilisés à cet effet.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Alors vous répondez favorablement à ma question. Je vous en remercie.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Pas d'autre question ? Je soumetts à votre approbation. Pas de contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n° 11-179-CS du 20 octobre 2011

Monsieur ROY, vous allez continuer, en nous parlant du projet de réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

10- Point d'information sur le projet de réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (Cat-Nat)

INTERVENTION DE M. JEAN-LUC ROY

Un projet de réforme du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles est à l'étude. Il a fait l'objet d'une consultation publique réalisée par le Ministère du budget, au mois de juin. Le document qui nous avait été communiqué dans ce cadre est joint au dossier. Les dispositions prévues visent notamment à accélérer l'indemnisation des sinistrés, et aussi à inciter les acteurs à un comportement différent dans la mesure où une modulation des primes additionnelles pour les assurances pourrait être instaurée, d'une part pour les entreprises, d'autre part pour les collectivités, au-dessus d'un certain niveau de capitaux assurés. Pour ces dernières la modulation pourrait être fonction de la réalisation ou non d'objectifs de prévention.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur ROY. Des demandes de précisions complémentaires ? Je vous remercie.

Nous allons maintenant parler de la prolongation de la mission de l'Etablissement jusqu'au terme de l'élaboration du SAGE Cher amont et c'est notre collègue Paul BERNARD qui nous en parle.

11- Prolongation de la mission de l'Etablissement jusqu'au terme de l'élaboration du SAGE Cher amont

INTERVENTION DE M. PAUL BERNARD

La commission locale de l'eau a validé le 19 juin dernier la stratégie du SAGE Cher amont.

Cette étape terminée, la CLE va maintenant engager la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement, avec pour objectif de présenter ces documents :

- au Comité de bassin Loire-Bretagne en décembre 2012,
- à l'enquête publique au premier semestre 2013.

Au regard de ces éléments, il apparaît que la date de fin d'élaboration, prévue en 2011 dans la délibération du Bureau de l'Etablissement de mai 2009, ne pourra être respectée. Les principales raisons de ce décalage sont dues :

- d'une part aux délais imputables aux procédures administratives (3 arrêtés modificatifs de composition de CLE entre 2009 et 2011) ;
- et d'autre part, à la volonté du Président et des membres de la CLE de poursuivre les réflexions afin d'aboutir à un projet largement concerté.

L'augmentation de la durée de l'élaboration du SAGE se traduit par une augmentation des dépenses d'animation. En revanche, comme le montre le tableau figurant dans votre dossier, représentant les dépenses au regard des estimations prévisionnelles, il resterait fin 2011 un solde de 98 K€ non utilisé sur l'estimation financière de 1.092 K€, représentant l'équivalent d'environ une année et demie de dépenses d'animation.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de prolonger la mission jusqu'au terme de l'élaboration du SAGE, sans toutefois excéder la date du 31 décembre 2013, et de solliciter les partenaires financiers, à savoir l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les Conseils Régionaux et Généraux concernés, pour participer au financement des dépenses liées à cette mission sur la période 2012-2013.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur BERNARD. Des interventions sur ce point ? Oui, Monsieur SAUVADE.

INTERVENTION DE M. BERNARD SAUVADE

Je suis bien sûr très favorable à la prolongation, sinon on ne pourrait pas finir le SAGE, mais je me pose une question :

On évoque sans arrêt qu'il y a un coût supplémentaire pour l'animation mais, une fois que le SAGE sera approuvé, il faudra bien continuer l'animation - sinon pourquoi avoir fait des SAGE ? - pour celui-là et pour les autres. Donc je ne vois pas pourquoi on se pose des questions pareilles, ... *inaudible* ... citer des partenaires, départements, région, pour obtenir de financer des SAGE, sinon ce n'est pas la peine d'en avoir fait. Cela me paraît assez logique. Si ce n'est qu'une étude pour faire une étude et un règlement, si derrière il n'y a rien qui suit... On entend sans arrêt cette remarque : l'élaboration du SAGE doit durer 5 ans, par exemple, ou 6 ans, je ne sais, et puis après, quoi ? Après, il faudra bien continuer. C'est une remarque simplement.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Qu'en dit Monsieur le Directeur

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Simplement répondre à cela que les mêmes qui ont permis l'émergence du SAGE seront ceux qui, d'une manière ou d'une autre, décideront de sa poursuite. Aujourd'hui, on a notamment un cas, qui va être présenté au point suivant, où effectivement on a déjà basculé dans cette logique-là. Mais il est bien évident là encore que le périmètre des sources de financements est connu. On a trouvé parfois des variables d'ajustement en allant chercher, alors que rien n'y poussait au départ, des soutiens financiers, notamment européens, sur certains types d'études qui sont venus d'une certaine manière alléger la charge des différents partenaires. Mais tout cela se fera dans le cadre des enveloppes que les uns et les autres voudront bien mettre sur la table au regard de la priorité que prendra la préoccupation « aménagement et gestion des eaux » dans les politiques publiques des années qui viennent.

INTERVENTION DE M. BERNARD SAUVADE

Simplement, je crois que le SAGE en lui-même ne sert à rien s'il n'est pas suivi d'effet, les SAGE en général, le SAGE lui-même, les contrats territoriaux qui peuvent suivre, sinon, on aura perdu de l'argent.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

D'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autre, je vous propose d'adopter la délibération qui vous a été présentée par Monsieur BERNARD. Pas de contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n° 11-180-CS du 20 octobre 2011

Le point suivant, c'est le portage de la mise en œuvre du SAGE Loiret et là, le rapporteur est Monsieur Thierry SOLER.

12- Portage par l'Etablissement de la mise en œuvre du SAGE Loiret

INTERVENTION DE M. THIERRY SOLER

Par courrier du 26 janvier 2011, la Présidente de la Commission Locale de l'Eau en charge de l'élaboration du SAGE Val Dhuy-Loiret a sollicité l'Etablissement pour qu'il devienne la structure porteuse de cette procédure en phase de mise en œuvre.

Suite à ce courrier, les services de l'Etablissement ont rencontré à plusieurs reprises les services de la structure porteuse actuelle, la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire, ainsi que la Présidente de la CLE, en vue d'examiner et de préciser les modalités techniques et financières d'un transfert de cette mission à partir du 1^{er} janvier 2012.

Sur le plan technique, il apparaît que le premier travail de l'animateur consistera à apporter des précisions quant à l'échéancier et à la maîtrise d'ouvrage des 35 actions prévues dans le SAGE.

En ce qui concerne le fonctionnement de la CLE, celui-ci est analogue aux procédures SAGE portées à ce jour par l'Etablissement. C'est dans ce contexte qu'il est proposé de recruter, dès que son financement aura été confirmé, un chargé de mission spécifique qui sera installé dans les locaux de l'Etablissement à Orléans, et de le doter des moyens matériels de fonctionnement nécessaires. Cet agent pourra bénéficier dans un premier temps de l'appui administratif que reçoivent déjà les animateurs des SAGE Cher amont et aval par le biais d'un contrat CUI-CAE de 20h/hebdomadaire.

Concernant le financement de cette mission, il est envisagé de solliciter les partenaires sur un engagement pluriannuel basé sur les modalités présentées ci-dessous, le principe retenu étant que la part résiduelle après subvention de l'Agence de l'eau (en principe de 50%) soit prise en charge à 100% par les collectivités territoriales et leurs groupements concernés, à savoir : les communes du bassin versant du SAGE, le syndicat intercommunal du bassin du Loiret, le Département du Loiret et la Région Centre.

Pour pérenniser l'action, il serait souhaitable que les communes et le syndicat s'engagent sur une participation forfaitaire, qui pourrait être de l'ordre de 26.000 € (montant annuel versé lors de la phase d'élaboration).

Concernant les actions du SAGE, leur financement fera l'objet d'un plan de financement au cas par cas selon l'intérêt porté par les structures concernées.

Ces éléments ont été présentés à la Commission Locale de l'Eau lors de sa réunion du 19 septembre.

Pour 2012, le budget prévisionnel du SAGE Loiret s'élèverait à 75 K€ avec la répartition suivante :
-- Animation : 66 K€ (y compris des frais d'acquisition de matériels informatique et de mobilier, ainsi que de fonctionnement),
-- Information et communication : 9 K€ (lettre d'information et 2 plaquettes de sensibilisation),
-- Etudes : programme à définir au courant du 1^{er} semestre 2012.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci cher collègue. Des interventions ? Des demandes de précisions ? Notre Directeur Général veut peut-être ajouter quelque chose ?

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Oui, Monsieur le Président. Pour faire le lien avec la question précédente de Monsieur SAUVADE. Dans sa sagesse, notre législateur a prévu un système qui s'appelle la sur redevance, sur redevance qui pourrait être mobilisée au bénéfice des EPTB qui portent des SAGE, et qui donc permettrait d'avoir une recette pérenne. Il se trouve que, comme toutes les innovations, elles sont soumises à un certain nombre de mises à l'épreuve et la première mise à l'épreuve s'est produite au Comité de bassin Loire-Bretagne puisque nos collègues de l'EPTB Vienne, qui ont tenté de faire avancer la décision sur cette sur redevance pour le SAGE Vienne, ont été confrontés à une décision négative en l'état. Donc, dès lors que sera réitérée la question d'un financement pérenne du portage des SAGE, notamment par les EPTB, pouvant être résolu par le recours à cette sur redevance, on peut imaginer que, à un moment ou l'autre, ce type de dispositif pourra prospérer. Aujourd'hui, pour le SAGE Loiret, nous sommes obligés de trouver d'autres moyens qui sont peut-être un peu plus du domaine de l'équilibre que de la stabilité mais, en tous les cas, qui, pour répondre à votre sollicitation, permettent d'avancer parce que, effectivement, nous sommes convaincus que tout l'intérêt c'est, dans la durée, réaliser les actions autour desquelles les uns et les autres se sont mis d'accord.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose à votre approbation cette délibération qui nous a été présentée par Thierry SOLER. Pas de contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n° 11-181-CS du 20
octobre 2011**

Maintenant, nous allons passer aux finances, la DM2, et la parole est à Michel CHARTIER.

13- Décision modificative n°2

INTERVENTION DE M. MICHEL CHARTIER

Merci. Une simple réflexion sur le dossier précédent : je ne suis pas trop inquiet pour l'animation mais je suis plus inquiet pour quand les actions se mettront en place, parce que certaines vont être chères.

La proposition de décision modificative n°2 au budget principal et annexe de 2011 vous est présentée après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour.

Elle a pour principal objectif d'inscrire les ajustements de crédits nécessaires suites aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de l'Etablissement. Les dépenses correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription de subventions complémentaires attendues.

Cette DM2 (aux budgets principal et annexe) n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

S'agissant tout d'abord de l'exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

La décision modificative n°2 au budget annexe exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest s'établit à 121 160 €.

Par ailleurs, il est proposé de répartir les crédits de la dotation totale aux amortissements d'un montant de 237 945 €, sans changer le ce dernier, selon le tableau joint au dossier de séance.

S'agissant ensuite de la prévention et réduction du risque inondation

Par délibération du Bureau du 28 septembre 2011, il a été décidé :

- de désengager deux opérations dont le rang de priorité peut être considéré aujourd'hui comme moindre;
- de prévoir de mobiliser les crédits ainsi rendus disponibles (soit 63 750 € correspondant à la part mobilisée sous forme de contributions) en faveur du projet d'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité de collectivités du bassin, dans la perspective d'une programmation de cette opération dans le cadre du plan Loire et de son cofinancement par le FEDER.

Le montant de 63 750 € ainsi désengagé l'est sur ce poste de dépenses « Stimulation de la Recherche/Données/Inform@tion ».

S'agissant du volet aménagement et gestion des eaux

Il est proposé un ajustement d'un montant total de 47 014 €.

S'agissant enfin du fonctionnement administratif de l'Etablissement

Il est à noter que par courrier du 9 mars 2011, le comptable public a indiqué à l'Etablissement que le solde du compte 272 figurant au compte de gestion 2011 nécessitait d'être ajusté par la passation d'écritures d'ordre.

Dans l'annexe jointe au dossier de séance, sont détaillées les écritures correspondantes qui sont neutres budgétairement. Celles-ci engendrent cependant une augmentation de l'excédent d'investissement qu'il est proposé de reprendre en fonctionnement, la Direction Régionale des Finances Publique ayant confirmé au comptable public que la reprise d'un excédent d'investissement pouvait être effectuée lorsqu'il s'agit de produit de la vente d'un placement budgétaire.

L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de décision modificative n°2 au budget principal et annexe pour 2011 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 – budget principal
- approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice 2011 – budget annexe
- ajustement du compte 272 (titres immobilisés), reprise de l'excédent d'investissement en fonctionnement

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Merci Monsieur CHARTIER. Y a-t-il des demandes de précisions ? Pas d'intervention ? Je soumetts à votre approbation ces 3 délibérations de cette DM2. Pas de contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Ces adoptions font l'objet des délibérations n° 11-182-CS à n° 11-184-CS du 20 octobre 2011

Nous restons toujours dans les finances, pour parler des orientations budgétaires, et c'est Jean-Pierre HURTIGER que nous écoutons.

14- Débat d'orientations budgétaires 2012

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

Ce rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2012 vous est présenté après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour.

Comme se fut le cas les années précédentes, il est proposé que la construction du budget 2012 prenne en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical.

Ces principes sont les suivants :

- Utilisation des **crédits de reports « Chambonchard », « Basse Loire » et « Le Veurdre »** dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle de crédits de ces opérations, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, permettant de mobiliser des cofinancements au titre du plan Loire.
- Utilisation de l'**indemnité du contentieux « Chambonchard »** en priorité pour le financement des actions de bassin, des locaux de l'Etablissement et également des dépenses d'administration découlant de l'audit organisationnel. Parallèlement, renouvellement du placement en compte à terme dont le montant sera ajusté d'année en année en fonction des besoins d'affectation et de trésorerie.

Cette utilisation prudente des crédits disponibles s'avère indispensable afin d'éviter des appels à contribution supplémentaire.

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- les crédits des **actions à l'échelle du bassin** sont appelés sous forme de **contributions** des collectivités membres,
- les **actions à l'échelle locale** font l'objet de **subventions** sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- dans les deux cas, un **effet levier** est recherché par la **mobilisation de cofinancements**, notamment de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Comme ce fut le cas l'an dernier, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2012,
- vote, à l'occasion du Comité syndical du 9 décembre 2011, d'un budget 2012 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés,
- complété par le vote, en 2012, du compte administratif 2011 et du budget supplémentaire 2012.

Il est précisé par ailleurs que les nomenclatures M71 (budget principal) et M49 (budget annexe) appliquées depuis le budget 2011 nécessiteront les opérations de fin d'exercice suivantes :

- rattachement des charges et produits à l'exercice 2011 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice (ne concerne pas la section d'investissement),
- constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement dans le compte administratif 2011 et dans le budget supplémentaire 2012

L'Etablissement déploie actuellement des efforts importants pour disposer d'une comptabilité d'engagements plus précise afin de pouvoir rendre « plus visible » les crédits gagés, en particulier via la constatation des restes à réaliser pour le budget supplémentaire 2012.

Par ailleurs, on relèvera que les deux nomenclatures comptables désormais utilisées permettent d'envisager dorénavant la gestion des nouvelles opérations pluriannuelles en autorisation d'engagement, autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP en investissement et AE/CP en fonctionnement).

Il est également à signaler que la délibération du comité syndical du 3 juin 2010 relative « au toilettage des statuts de l'Etablissement » n'ayant pas été validée par l'Etat, ce sont les clés de financement initiales qui trouvent à s'appliquer (prenant en compte notamment la population et le potentiel fiscal). Sur la base de ce calcul, certaines collectivités pourraient voir leur contribution augmenter par rapport à l'année passée. Aussi, cette année encore, le principe d'écurement des augmentations de contributions pour chaque collectivité concernée sera proposé.

Il s'agit donc bien de construire un projet de budget 2012 sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la quatrième année consécutive.

Dans ce contexte, il est proposé de définir comme objectif un **niveau global de contributions à hauteur de 3,05 M€, équivalent à celui de 2011** (pour mémoire : baisse de 2,94 % en 2011 et de 2,61 % en 2010).

Au-delà des éléments de chiffrage découlant des conventions d'application déjà signées avec certaines Régions, le **montant total de subventions sera fonction de la validation des interventions par les collectivités.**

Le montant de la **redevance soutien d'étiage** sera également à valider, l'objectif visé étant de rester à un **niveau équivalent à celui de 2011** (3,86 M€), voire légèrement inférieur.

Le budget 2012 devrait enfin permettre de maintenir les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau équivalent à celui de 2011, voire légèrement inférieur. Absorbant donc la variation de la masse salariale liée au GVT (glissement/vieillesse/technicité), et

le recours à des renforts occasionnels lié au lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2012.

C'est donc dans la joie et l'allégresse que la Commission des finances a pris note de ces orientations budgétaires 2012 et notamment du gel du montant des salaires qui ira droit au cœur du Président DOLIGÉ. Je vous remercie.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur HURTIGER pour ce rapport. Vous l'avez constaté, pas d'augmentation pour les collectivités. C'est ce qu'il en ressort, donc c'est quelque chose d'important en ce moment, où les collectivités ont le cou un peu serré, c'est le moins qu'on puisse dire.

Monsieur le Directeur, vous souhaitez rajouter un petit quelque chose ?

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Simplement souligner que, pour ce qui concerne notamment les ouvrages et les coûts liés à leur bon fonctionnement, nous restons dans l'attente de l'attribution d'une subvention pour la réparation des vannes du barrage de Villerest, pour laquelle nous avons bon espoir puisque nous avons déjà une indication ministérielle qu'il y aurait un soutien de l'Etat ; et nous avons maintenant la Commission européenne qui a approuvé la révision du programme opérationnel en disant que le FEDER pouvait apporter un co-financement ; il ne nous reste plus qu'à découvrir quel est le montant que l'on va nous proposer et, à partir de là, il sera possible de s'assurer si on peut effectivement, sans nuire à la capacité d'intervention, constituer des provisions qui sont nécessaires sur des ouvrages aussi complexes que ceux-là.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur le Directeur. D'autres demandes de précisions ?

INTERVENTION DE M. MICHEL CHARTIER

Président, une toute petite précision : c'est le montant du placement du compte à terme de l'indemnité du contentieux ; je peux la trouver mais cela m'évitera de chercher, je ne sais plus.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Monsieur HURTIGER, Monsieur le Directeur, vous avez une réponse ?

INTERVENTION DE M. JEAN-CLAUDE EUDE

Le montant correspondait à 400.000 € par an, jusqu'en 2013. L'idée était que, chaque année, jusqu'à 400.000 € pouvaient être mobilisés pour éviter d'appeler des contributions supplémentaires. On s'inscrit dans le cadre d'une démarche prudentielle pour aller jusqu'à la fin de l'année 2013 sans avoir à appeler plus de contributions.

INTERVENTION DE M. MICHEL CHARTIER

Nous avons été économes donc il nous reste un petit peu plus.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Bien, ce n'est que des bonnes nouvelles ce matin !

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE HURTIGER

Une meilleure si l'Etat avait remboursé la totalité des sommes que nous avons investies.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Absolument, nous partageons tout à fait ce point de vue.

Je sou mets donc à votre approbation ces orientations budgétaires pour 2012. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n°11-185-CS du 20 octobre 2011

15- Questions diverses

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Nous allons donc maintenant passer aux questions diverses. La première d'entre elles.

Fixation du taux 2011 de la redevance soutien d'étiage

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

C'est Bernard PALPACUER qui nous en parle.

INTERVENTION DE M. BERNARD PALPACUER

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport relatif à fixation du taux 2011 de la redevance soutien d'étiage vous est présenté après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour.

Par délibération n° 10-161, le Comité Syndical du 15 décembre 2010 a fixé à 3.855.039 € le montant de la redevance soutien d'étiage relatif à l'année 2011.

Suite à la transmission par l'Agence de l'eau, le 28 septembre 2011, des données relatives aux volumes prélevés déclarés annuellement par les usagers, le calcul du taux a pu être effectué. Il est pour 2011 de 0,0107384 €/m³.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération qui prend acte du taux de la redevance soutien d'étiage 2011

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Sur ce sujet, y a-t-il des contre, des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous remercie. Adoptée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n°11-186-CS du 20 octobre 2011

Modification de la délibération relative à l'amortissement des immobilisations (budget principal)

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

C'est Jean-Marie JANSSENS qui nous en parle.

INTERVENTION DE M. JEAN-MARIE JANSSENS

Merci Monsieur le Président.

Ce rapport vous est présenté après examen préalable par votre commission des finances et de la planification de ce jour.

Il est proposé de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2011, la durée d'amortissement des subventions versées à des organismes privés (compte budgétaire 2042) en la passant de cinq à un an.

Cette durée s'appliquera notamment pour les subventions versées au titre des mesures effectives dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques (Convention de mandat avec la Région Centre). En effet, la subvention étant versée au vu des travaux effectivement réalisés, il n'y a pas de motivation à devoir l'amortir sur une plus longue durée.

Les subventions d'investissement reçues par l'Etablissement dans ce cadre seront amorties sur la même durée.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur JANSSENS.

Pas d'intervention ? Des contre, des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n°11-187-CS du 20 octobre 2011

15.2 bis Modalités pratiques de versement de subventions attribuées aux communes de Chadron et Solignac (site de Serre de la Fare en Haute-Loire)

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

C'est Daniel BERTRAND qui rapporte.

INTERVENTION DE M. DANIEL BERTRAND

Merci Monsieur le Président.

En application de la délibération du Bureau n°08-26 du 28 février 2008, en lien avec des ventes effectuées ou prévues par l'Etablissement, une subvention d'un montant maximal de 337.862,70 € (sur une dépense subventionnable de 1.689.000 € HT) a été attribuée à la Commune de Chadron pour accompagner le financement des travaux relatifs à la réhabilitation du village de Colempce.

Au vu des éléments constitutifs de cette opération à hauteur de plus de 3 M€, et avec pour objectif de faciliter la mobilisation par la Commune de Chadron, dans les meilleurs délais, du montant financier que l'Etablissement a déjà décidé de lui attribuer, il est proposé, sans changer le montant maximum de la subvention déjà délibérée, que cette dernière puisse être attribuée de manière forfaitaire. Il est à noter que la convention qu'il est envisagé de signer avec la Commune de Chadron prévoit un reversement total ou partiel de la subvention si l'objet de la participation est modifié sans autorisation préalable et si les mesures de publicité ne sont pas respectées.

Par ailleurs, s'agissant d'une subvention d'investissement, celle-ci devant dorénavant s'imputer en investissement dans la nomenclature M71 appliquée par l'Etablissement depuis le 1^{er} janvier 2011, il y a lieu de prévoir les crédits correspondants sur l'article budgétaire 20414 « subventions d'équipement versées aux communes ».

- Il en va de même pour la subvention de 46.000 € attribuée à la Commune de Solignac (délibération du Bureau n°09-60 du 19 mai 2009 attribuant une subvention pour des travaux liés au développement de la commune.

On rappellera que la décision modificative n° 2 a prévu d'affecter un montant de crédits de paiement de 383.863 € sur l'article 20414 et d'amortir ces subventions sur une durée d'un an, par dérogation à la durée de 15 ans prévue par délibération du Comité Syndical du 15 décembre 2010 qui n'apparaît pas justifié économiquement pour ces subventions.

Il est proposé à la Commission de demander au Comité Syndical d'adopter la délibération correspondante.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci Monsieur BERTRAND. Des commentaires sur le sujet ?

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Monsieur le Président, une simple question : il est fait état que cette subvention pour la commune de Chadron est en lien avec les ventes : c'est les ventes des biens qui appartenaient à l'Etablissement Public sur les lieux de Serre de la Fare ?

INTERVENTION DE M. CHAPAVEIRE

Tout à fait.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Et en particulier du village de Colempce ?

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Absolument. Cela a fait l'objet d'âpres et longues négociations. J'y ai passé quelques heures, avec les services de l'EP Loire, sur ce secteur. Voilà.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Oui, je me souviens qu'il y avait plusieurs contentieux, dont on nous avait parlé en séance. Et ces biens ont été rachetés par des locaux ?

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Par des locaux, par les ayants droit en priorité. Cela fera des Altigériens contents, on va leur donner un peu d'argent. Ils en ont bien besoin eux aussi.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Mais la subvention va aux communes pour des équipements publics, je suppose.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Absolument. S'il n'y a pas de questions, je sou mets à votre approbation.
Pas de contre, d'abstentions ? Adoptée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°11-188-CS du 20 octobre
2011**

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour et c'est Bernard SAUVADE qui nous en parle.

Gestion du personnel

INTERVENTION DE M. BERNARD SAUVADE

Ce rapport a été vu précédemment en Commission des finances. Il se compose de trois parties, donc je suppose qu'on vote chacune d'elles séparément.

Régime indemnitaire de agents relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

A la suite du décret du 9 novembre 2010 instituant la création d'un nouveau cadre d'emplois de techniciens territoriaux, un décret du 17 mai 2011 est venu modifier celui qui établit les corps de référence entre la Fonction Publique d'Etat et de la Fonction Publique Territoriale pour le versement du régime indemnitaire des agents relevant de ce nouveau cadre d'emplois.

Il vous est donc proposé d'approuver le projet de délibération intégrant ces modifications apportées au régime indemnitaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Il s'agit, vous l'avez compris, de se mettre en conformité avec les textes, avec le décret. Pas de contre, pas d'abstention ? Adopté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la délibération n°11-189-CS du 20 octobre 2011

INTERVENTION DE M. BERNARD SAUVADE

Deuxième partie du rapport, qui est aussi une mise en conformité avec des décrets parus précédemment.

Régime indemnitaire des ingénieurs en chef territoriaux

Un décret du 30 décembre 2010 a institué une indemnité de performance et de fonctions (IPF) au profit des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, corps de référence pour le régime indemnitaire des ingénieurs en chef territoriaux. Celle-ci, qui est versée mensuellement, comprend une part liée à la performance et une part liée aux fonctions.

Cette indemnité étant exclusive de toute autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir, il est vous est proposé d'approuver le projet de délibération qui mettrait en place pour l'agent de l'Etablissement relevant du grade d'ingénieur territorial en chef de classe normale ce nouveau régime indemnitaire qui se substituerait à la Prime de service et de rendement (PSR) et l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) dont il bénéficie actuellement et ceci dans le cadre de son renouvellement de détachement au sein de l'EP Loire pour une durée de trois ans.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Là aussi, vous l'avez compris, chers collègue, il s'agit de se mettre en conformité avec la loi.

Pas de contre, pas d'abstentions ? Adopté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°11-190-CS du 20 octobre
2011

INTERVENTION DE M. BERNARD SAUVADE

Une troisième et dernière partie :

Renouvellement de l'emploi de collaborateur de cabinet du Président

Le Comité Syndical de l'Etablissement de novembre 2005 a décidé le recrutement à compter du 1^{er} janvier 2006 d'un collaborateur de cabinet.

Le Comité Syndical de juin 2008 a décidé de renouveler cet emploi.

Dans le prolongement de l'élection du Président de l'Etablissement en date de juillet 2011, il est proposé au Comité Syndical de renouveler une deuxième fois cet emploi.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Merci. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adopté aussi, à l'unanimité.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cette adoption fait l'objet de la
délibération n°11-191-CS du 20 octobre
2011

Je vous remercie. Nous en avons terminé avec les questions diverses et l'ensemble des questions de notre ordre du jour. Vous voyez que nous sommes dans les temps. Pas d'autres questions qui souhaiteraient être soulevées ? Profitez que nous ayons une minute d'avance, quelques minutes. Je vous en prie, cher collègue.

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Président, c'est simplement pour ne pas perdre le sens de l'humour : dans le débat d'orientations budgétaires, il a été fait, disons, mention que nous recherchions toujours cet effet de levier pour obtenir des co-financements. J'ai malheureusement un exemple pour lequel, plutôt douloureusement, on n'a pas trouvé le point d'appui sans doute pour notre levier puisqu'on n'a pas eu les aides en question. Alors j'espère que pour d'autres cas on trouvera le point d'appui. C'est un grand physicien qui avait dit : « A condition d'avoir un point d'appui », parce que sinon, on ne peut pas soulever le monde, ce n'est pas possible.

INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE

Nous prenons toujours bonne note de vos interventions. Je reconnais bien là votre humour.

J'ai omis tout à l'heure de vous présenter les excuses de Monsieur BESSIN, notre SGAR Région Centre, qui aurait souhaité être parmi nous mais un empêchement en dernière minute de son calendrier a fait qu'il n'a pas pu être des nôtres et nous l'excusons bien volontiers.

Je vous remercie de votre présence, je crois que maintenant nous allons, pour ceux qui ont prévu de le faire, déjeuner à côté et comme cela, nous allons pouvoir rentrer respectivement dans nos régions assez rapidement. Merci en tous cas.

Le Président lève la séance à 12 h 45